



Journée du Patrimoine – 17 Septembre 2023
Le Bourg de Lannilis

De l'École Publique des Filles à l'École Privée du Sacré-Cœur

L'ÉCOLE PRIMAIRE PUBLIQUE DES FILLES

Quelques Jalons Historiques :

• Sous l'Ancien Régime :

Le pouvoir royal laisse à l'Église, aux paroisses et aux familles la charge de l'enseignement élémentaire.

De nombreuses « petites écoles » se développent.

On a cru pendant longtemps, que le Léon et la Cornouaille étaient dans l'ignorance la plus complète mais les nombreuses signatures des registres paroissiaux comportent beaucoup de signatures pour les actes de naissances, mariages, décès.

A Lannilis, on note ainsi la présence d'une école en 1620. L'instruction y est dispensée par un certain Maître David Du Bois, sieur de Kerosven, « grammairien », et par ailleurs notaire et greffier à la Cour Royale (juridiction) de Lesneven. (Source : bulletin de la société archéologique du Finistère. 1936)

La chapelle Saint-Michel, construite en 1641, à proximité de l'église, face à la rue aujourd'hui dénommée « rue Pierre Richard », deviendra le « siège » des petites écoles de la paroisse, du moins jusqu'à la Révolution (elle sera en effet détruite en 1792).

Extraits d'archives :

- En 1665, un civil, Tanguy Gardic « apprend à lire, à écrire et à compter » à sa mort en 1702. Il est toujours qualifié de « maître d'école ».
- En 1705, dans la chapelle de Poulfougou, Marie Mazé, célibataire, fait classe aux fillettes du quartier.

• Les Réformes de la Révolution :

Le 12/12/1792 Création du corps des **instituteurs** avec pour objectif d'ouvrir l'enseignement primaire à tous, sans toutefois le rendre obligatoire.

L'enseignement devient **laïc et gratuit**.

Lannilis, démunie d'instituteur depuis 2 ans, en est pourvue le 13 vendémiaire an 3 (4/10/1794) par un nommé Jacques Courbe qui prête serment le 28 brumaire suivant : « *je jure d'être fidèle à la Nation, à la Loi, de maintenir de tout mon pouvoir le gouvernement républicain, d'en propager les principes à mes écoliers, d'en nourrir l'amour dans le cœur de mes élèves.* ».

- **La loi Guizot (1833) :**

Il est fait **obligation aux communes** de plus de 500 habitants **d'ouvrir et d'entretenir une école primaire**. Cette obligation ne vise que les garçons.

La loi Falloux de 1850 l'étendra aux **filles**, auxquelles sera dispensé le même enseignement qu'aux garçons, outre « les travaux à l'aiguille... ».

L'enseignement primaire perd ses caractères laïc et gratuit :

Le choix entre un enseignement religieux ou laïc est laissé libre.

Ne sont admis gratuitement que ceux des élèves désignés comme **indigents** par le conseil municipal.

Les Etablissements Scolaires :

- **La Création de l'École Primaire des Filles en 1835 :**

Après la destruction de la chapelle Saint-Michel en 1792, les écoliers lannilisiens sont hébergés par-ci, par-là, dans des locaux de fortune.

Pour ce qui est des filles, un certain nombre d'entre elles bénéficient de l'enseignement d'une dame **Vallon**, institutrice fort prisée dans la commune, mais l'ouverture d'une école s'avère indispensable, la commune comptant vers 1830 quelques 300 filles « scolarisables », âgées de 5 à 12 ans.

En **1835**, l'abbé Bergot, curé-doyen, achète l'ancienne ferme de Pen-Ar-Bez, située route de Tréglonou, et y construit une école de ses propres deniers.

Il confie l'enseignement à la **Congrégation des Filles du Saint-Esprit de Saint-Brieuc**, qui y fait venir 2 religieuses : elles seront hébergées dans ce qui est appelé « le vieux couvent » où se retrouveront (bien) plus tard l'école maternelle et le cours ménager.

A sa mort, en 1838, ses vicaires Forgeonel et Rosec héritent de l'établissement qui, entre temps, a été **reconnu comme école publique**. Ils proposent sa vente à la commune qui, après diverses péripéties, en fait l'acquisition en 1843.

L'école prospère. Rapidement, il est envisagé la création d'une nouvelle classe, puis d'une **salle d'asile** (première version de ce qui deviendra **l'école maternelle**) qui ne sera toutefois effective qu'en 1866.

- **La Laïcisation de l'Etablissement :**

En 1883, pointent les menaces de laïcisation. En 1897, le préfet demande le renvoi des religieuses, mais en vain.

Des pourparlers s'engagent entre la commune et le préfet pour faire différer la laïcisation, la commune s'engageant à fonder l'école laïque dès l'entrée en possession d'un legs effectué à son profit par Alphonse Salaün en 1877 et consistant en une maison de maître et une ferme de 5 ha, à charge pour elle de « *faire une école laïque ou autre établissement pour les pauvres* ».

Cette entrée en possession intervient le 28/05/1906, et la commune entreprend donc aussitôt la construction de la nouvelle école à Kergroas.

- **Que deviendront les locaux du « Vieux Couvent » ?**

La commune souhaite les vendre, mais ni la paroisse ni la congrégation ne se disent intéressées par leur acquisition.

Elle les laissa à la disposition des religieuses qui continuèrent donc à les occuper, en y exerçant des activités telles que l'enseignement du catéchisme, des travaux de couture, etc...

Plus tard, l'école du Sacré-Cœur y installera les maternelles qui rejoindront les nouveaux locaux en 1979.

Il ne reste rien aujourd'hui des bâtiments : ils ont été rasés en 1982 pour faciliter l'accès à la Maison de Retraite.

- **L'École du Sacré-Cœur :**

- ✓ **Sa création :**

Aussitôt après l'arrêté de « laïcisation » pris en 1904 par le préfet à l'encontre de l'école primaire tenue par les religieuses, **le Chanoine Ollivier**, curé de la paroisse depuis 1893, s'attelle activement à la construction d'une école « privée ».

Pour le financement, il bénéficie d'un legs effectué par une religieuse des Filles du Saint-Esprit, **Sœur Saint-Félicien** (qui décède en 1904) : une maison de maître, bâtie presque en face de l'ancienne école, 5 champs attenant à l'habitation et une ferme dans la campagne. Au total, des biens avoisinant les 35.000 francs.

Les travaux ne peuvent être achevés pour la rentrée d'octobre 1906, ce qui amène une certaine **Léontine Dodé**, institutrice, à soumettre à la mairie une demande « *d'ouverture d'une école primaire privée de filles à Gorréquéar* ». Malgré quelques tracasseries administratives, l'école peut fonctionner à cet endroit dès le 22/01/1907, et son transfert s'effectue au Douric à la rentrée d'octobre 1907.

Elle comprend 4 classes avec un dortoir situé à l'étage, ainsi qu'une maison d'habitation. Elle prend le nom d'**École du Sacré-Cœur**.

- ✓ **La direction et l'enseignement sont confiés à la Congrégation des Filles du Saint-Esprit :**

L'abbé Ollivier essuie d'abord un refus de cette congrégation, et se tourne vers les Ursulines de Morlaix, avant de revenir vers les Filles du Saint-Esprit qui prennent en charge l'établissement à compter de 1915.

L'école s'agrandit par la construction de nouvelles ailes en 1950 et 1970.

- ✓ **Le passage à une Direction « civile » a lieu en 1976 :**

En 1979, un bâtiment est construit à l'intention des maternelles qui jusque-là étaient accueillies dans les locaux du Vieux Couvent devenus inadaptes.